

QUADRAL TRANSACTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital de 696 193 €
Siège Social : 24 Ter Rue du Général de Gaulle – 57050 LE BAN SAINT MARTIN
RCS METZ 388 797 219

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 27 décembre à 9 heures 30 à Metz, la société QUADRAL SAS, Société par actions simplifiée au capital de 9 137 312 €, ayant son siège social 3 Place du Roi George, 57000 Metz et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 424 862 357, représentée par M. Jean-François PREVOT, Président de la Société QUADRAL SAS, Associée Unique et Présidente de la société

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au changement de représentant permanent de QUADRAL SAS, Présidente et Associée unique,
- Aux pouvoirs en vue des formalités.

Mme Natacha POGORZELSKI est désignée comme Secrétaire de séance.

Le Cabinet CPA SA, Commissaire aux Comptes, est excusé.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique prend acte du changement de représentant permanent de QUADRAL SAS, son Président, qui interviendra le 1^{er} janvier 2024. A compter de cette date, M. Kamel AOUZIA remplacera M. Jean-François PREVOT.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

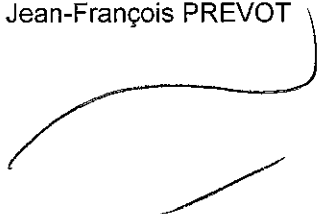
°
° °

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et la Secrétaire de séance

Le Président

Jean-François PREVOT



La Secrétaire de séance

Natacha POGORZELSKI

